

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le 12 avril 2022, au Pavillon Wilson, à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les membres du conseil mesdames Isabelle Lemay et Christine Arsenault, ainsi que messieurs Alain Laprade, François Vallières, David-Lee Amos et Patrick Delforge, tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Sont également présents Madame Karina Verdon, directrice générale et greffière et Madame Chantal Paquette, assistante-greffière qui prend note des délibérations.

**Dépôt. Rapport annuel 2021 sur l'application du Règlement no 339 sur la gestion contractuelle**


Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt, par l'assistante-greffière, du rapport annuel 2021 sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle – Règlement numéro 339, le tout en conformité des dispositions contenues à l'article 573.3.2.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Coteau-du-Lac, le 13 avril 2022

(s) Andrée Brosseau  
Andrée Brosseau, Mairesse

(s) Karina Verdon  
Karina Verdon, directrice générale et greffière

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
Le 13 avril 2022



**Karina Verdon, directrice générale et greffière**



# Rapport annuel

Application du règlement de gestion contractuelle  
2021

|Service du greffe  
12 avril 2022|

## TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule .....	2
2. Règlement sur la gestion contractuelle .....	2
3. Mode de sollicitation .....	2
4. Mesures.....	2
5. Plainte .....	3
6. Sanction .....	3

## 1. Préambule

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit produire un rapport annuel portant sur l'application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Elle prévoit également que ce rapport soit déposé lors d'une séance du conseil au moins 1 fois par an.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Ville en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement.

## 2. Règlement sur la gestion contractuelle




La Ville a adopté le règlement n° 339.1 sur la gestion contractuelle lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2019, lequel est entré en vigueur le 16 avril 2019 modifiant le règlement n° 339 lequel est entré en vigueur le 9 mai 2018.

La Ville se donne ainsi la possibilité d'accorder des contrats de gré à gré jusqu'au seuil décrété par le ministre du Conseil du trésor (présentement le seuil est de 105 700 \$) pour tous les types de contrats en incluant certaines règles de passation de ces contrats. Une résolution du conseil municipal doit être adoptée pour accorder ce type de contrat.

Vous pouvez consulter la codification administrative du règlement sur la gestion contractuelle n° 339.1 sur le site Internet de la Ville sous la rubrique « La Ville », « Vie démocratique » et « Contrats et appel d'offres ».

## 3. Mode de sollicitation

La Ville peut ainsi conclure des contrats selon les principaux modes de sollicitation possibles :

-  Contrat conclu de gré à gré ;
-  Contrat conclu à la suite d'un avis d'appel d'offres sur invitation ;
-  Contrat conclu à la suite d'un avis d'appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Ville :

Contrat >25 k \$	Appel d'offres publics		Gré à gré		Appel d'offres sur invitation	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Approvisionnements (biens)	2	263 938,41 \$	0	0 \$	1	103 478,88 \$
Services professionnels	1	78 039,28 \$	0	0 \$	1	31 020,26 \$
Autres services	0	0 \$	1	26 815,62 \$	0	0 \$
Exécution de travaux	2	4 475 510,21 \$	1	43 568,43 \$	2	158 763,09 \$
TOTAL	5	4 817 487,90 \$	2	70 384,05 \$	4	293 262,23 \$

Pour l'année terminée le 31 décembre 2021, la Ville de Coteau-du-Lac a octroyé un total de 11 contrats excédant la somme de 25 000 \$. Tous ces contrats ont été conclu dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

À l'exception des contrats octroyés en vertu d'une exception de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les contrats ont été octroyés à des fournisseurs différents.

## 4. Mesures

Des mesures sont établies concernant des situations de tentatives de corruption, d'intimidation, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et autres. Des déclarations ou des dénonciations doivent être faites selon le cas.

Une rencontre d'information annuellement avec les directeurs de services est organisée afin de leur rappeler l'importance de la confidentialité et de la discrétion dans le cadre de tout processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrat.

## 5. Plainte

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

## 6. Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2022.



Chantal Paquette, OMA

Assistante-greffière et Responsable à l'accès à l'information



Liste de tous les contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ ou plus mais inférieure au seuil décrété par le ministre du Conseil du trésor

## ANNÉE 2021

Nom du fournisseur	Objet	Montant	Mode de passation	Type de contrat
Équipement Récréatif Jambette Inc.	Fourniture et installation de modules de jeux au parc Desforges	189 148.41 \$	public	contrat approvisionnement
Hyundai Valleyfield	Achat de deux véhicules neufs électriques	103 478.88 \$	invitation	contrat d'approvisionnement
Mines Seleine, divison de K+S Sel Windsor Ltée	Fourniture et livraison de sel de déglçage 2021-2022	74 790.00 \$	public	contrat d'approvisionnement
	SOUS-TOTAL	367 417.29 \$		
Lignes Maska Inc.	Travaux de marquage sur chaussée	102 107.14 \$	invitation	contrat pour exécution de travaux
Ali Excavation Inc.	Travaux de resurfaçage 2021	479 994.94 \$	public	contrat pour exécution de travaux
Thermo Design inc.	Travaux de marquage en thermoplastique et acrylique	56 655.95 \$	invitation	contrat pour exécution de travaux
Les Entreprises C. Sauvé Inc.	Travaux de réfection du chemin du Fleuve, secteur ouest avec piste polyvalente et drainage pluvial	3 995 515.27 \$	public	contrat pour exécution de travaux
Les Entreprises C. Sauvé Inc.	Travaux de réparation urgents d'une conduite de refoulement du réseau d'égout sanitaire	43 568.43 \$	gré à gré	contrat pour exécution de travaux
	SOUS-TOTAL	4 677 841.73 \$		
Groupe SGM Inc.	Services d'un électricien pour l'installation et la mise en tension de 6 lampadaires	26 815.62 \$	gré à gré	contrat services
	SOUS-TOTAL	26 815.62 \$		
Groupe Civitas Inc.	Services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection du chemin du Fleuve secteur ouest avec piste polyvalente et drainage pluvial	78 039.28 \$	public	contrat services professionnels
Enviroservices	Services professionnels pour la recherche et mesures des eaux parasites par débitmètres	31 020.26 \$	invitation	contrat services professionnels
	SOUS-TOTAL	109 059.54 \$		
	TOTAL	5 181 134.18 \$		